

Pour une parfaite
collaboration

ENTRE NOUS



■ Votre séjour	p. 8
■ Règles de vie à l'hôpital	p. 13



Les personnels qui vous entourent



Dès votre installation dans votre chambre, vous serez entouré(e) par une équipe soignante composée :

- de médecins du service qui assurent la responsabilité de votre traitement ;
- d'externes en formation qui participent à l'ensemble des activités du service sous la responsabilité du chef de service. A ce titre ils sont amenés à assister ou participer aux soins. Ils sont tenus aux mêmes obligations que les professionnels de santé.
- de l'équipe du service de soins infirmiers, chargée de vous dispenser les soins et de veiller à votre confort. Elle comprend le cadre de santé, les infirmières, les aides-soignantes, les agents de service logistique, les brancardiers.

A la maternité et en néo-natologie, vous ou votre enfant êtes pris en charge par des sages-femmes, des puéricultrices et des auxiliaires de puériculture.

Le personnel soignant est encadré par la responsable des soins et le cadre de santé du service.

D'autres professionnels peuvent intervenir auprès de vous ou de votre enfant : psychologue, masseur-kinésithérapeute, diététicienne et assistante sociale.



A votre intention, tous les membres du personnel portent un badge, de couleur différente selon leur qualification indiquant leur prénom, nom et fonction :

Praticien	Praticien
SF	Sage-femme
IDE	Cadre de santé, Infirmière Diplômée d'Etat, Puéricultrice
AP	Auxiliaire de Puériculture
AS	Aide Soignant, brancardier
ASL	Agent de Service Logistique
accueil	Administratif

VOUS ET VOS MEDICAMENTS

Lors de votre arrivée dans le service d'hospitalisation, contribuez à sécuriser la prescription et l'administration de vos médicaments :

- **fournissez au personnel soignant les ordonnances**, sur lesquelles figure votre traitement médicamenteux habituel, afin d'en faciliter le recueil et d'éviter toute interaction médicamenteuse avec un traitement nouvellement prescrit par le médecin du service ;
- **confiez au soignant tout traitement personnel amené avec vous**, ces traitements personnels ne doivent pas rester en chambre (sauf accord exceptionnel des soignants). Vos traitements personnels vous seront restitués lors de votre sortie.

L'hôpital fait confiance aux médicaments génériques et aux biosimilaires, aussi les médicaments qui vous sont donnés à l'hôpital pourront être différents de ceux que vous prenez habituellement :

- **le générique** contient la même substance active, au même dosage, que le médicament original,
- **le biosimilaire** est un médicament équivalent au médicament référent, dont les indications sont identiques.

N'hésitez pas à interroger les professionnels de santé si vous avez des questions sur les médicaments que l'on vous a prescrits ou administrés.

La liste et les coordonnées des représentants des différents cultes est disponible à l'accueil de l'établissement.



L'assistante sociale

L'assistante sociale peut vous rencontrer, soit dans le service où vous êtes hospitalisé(e) ou à son bureau au sein de l'établissement.

Elle est à votre écoute pour toutes les difficultés sociales, administratives et personnelles rencontrées lors de votre hospitalisation et vous aidera à préparer au mieux votre sortie.

Il existe à la clinique Sainte Marie une permanence d'accès aux soins pour les personnes les plus démunies qui peuvent, à cette occasion, être aidées dans leurs démarches, par l'assistante sociale.

Tél. : 03 27 73 56 42

le lundi et jeudi

Le culte



Un service d'aumônerie, animé par une équipe de bénévoles religieux et laïcs, est attaché à l'établissement.

Si vous désirez la visite d'un membre de l'aumônerie ou d'un ministre de votre culte, il vous suffit d'en faire la demande au cadre de santé du service.

Une Chapelle est à votre disposition pour vous y recueillir, dans le hall d'accueil au rez de chaussée.

Elle est ouverte toute la journée. Les horaires des offices religieux sont affichés à l'entrée. Une information sur l'organisation de l'aumônerie est affichée dans chaque service de soins et aux points d'accueil.



Les bénévoles

Différentes associations de bénévoles sont présentes au sein de la clinique et interviennent dans des domaines divers : animation, bibliothèque, accompagnement...

Ces associations ont passé une convention avec la clinique qui précise notamment que les bénévoles ont les mêmes obligations que le personnel soignant.

Pour obtenir la liste des associations présentes dans l'établissement et leurs coordonnées, vous pouvez vous adresser au cadre de santé ou au personnel soignant de votre service d'hospitalisation.



Bénévoles de l'association Aubépine.

Pour une meilleure sécurité, vous serez invité à porter un bracelet permettant de vous identifier en toutes circonstances.



Votre chambre

Selon les disponibilités du service, vous pouvez bénéficier d'une chambre particulière. Dans ce cas, un supplément vous sera facturé qui pourra, selon les garanties offertes par votre contrat, être pris en charge par votre mutuelle. Les tarifs d'hospitalisation sont disponibles aux points d'accueil.

Si votre état de santé le justifie, une chambre particulière vous sera attribuée sans supplément.

L'attribution de votre chambre est organisée par le cadre de santé du service.



A la maternité, pour votre confort, vous pouvez bénéficier d'une chambre prestige.

Cf : plaquettes d'information pour les différentes prestations proposées.



Les valeurs et objets précieux

Nous vous invitons à ne pas conserver vos objets de valeurs personnels (bijoux, argent, chéquier, carte bleue, téléphone portable...). Vous pouvez néanmoins disposer d'un accès à un coffre. Pour ce faire adressez vous au responsable de votre service d'hospitalisation.



Isolement



Si vous êtes porteur d'un germe résistant à la plupart des traitements antibiotiques (ou difficile à traiter), les précautions prises autour de vous visent à éviter la transmission de ce germe (à d'autres patients, au personnel soignant...).

L'habillage et le lavage des mains, imposés à vos visiteurs, sont nécessaires pour ne pas amener de germe à la maison où il y a peut-être des personnes âgées fragiles ou des enfants en bas âge.



Les visites

Vos parents et amis sont les bienvenus. Parfois, dans certains cas, les visites peuvent être déconseillées, le cadre de santé du service vous expliquera pourquoi.

La présence des jeunes enfants peut vous sembler bénéfique mais elle peut être préjudiciable à votre repos, à votre voisin et à l'enfant lui-même. Les enfants de moins de 14 ans sont autorisés à rendre visite à leurs proches parents **UNIQUEMENT** avec l'accord du cadre de santé du service.



Horaire des visites : **de 13 h 30 à 19 h 30**, sauf particularités de certains services.



Mesures d'hygiène des mains

L'hygiène des mains est la première mesure de prévention des infections nosocomiales. Les soignants sont formés aux différentes techniques d'hygiène des mains afin de vous garantir des soins de qualité. Pour votre sécurité, nous vous proposons de vous associer ainsi que vos visiteurs à cette démarche en ayant une bonne hygiène des mains.

Utilisation du produit hydroalcoolique = SHA



Deux doses de SHA, la friction dure 30 secondes



Paume contre paume



Paume de la main droite sur le dos de la main gauche et inversement



Paume contre paume, doigts entrelacés



Friction des poignets



Dos des doigts contre la paume opposée avec les doigts emboîtés



Pouce droit dans la main gauche et vice versa



Doigts joints dans la paume de la main



Mains visuellement propres

Source INPES

Des gestes simples suffisent à éviter la dissémination des germes et à éviter les transmissions par le contact des mains :

- Vous laver les mains si elles sont sales, avant et après les repas, et après être passé aux toilettes.
- Les solutions hydro alcooliques sont très efficaces et très pratiques à utiliser, elles sont à votre disposition dans les services de soins, et à l'entrée de la chambre pour vos visiteurs.
- Frictionnez-vous les mains avant de sortir de votre chambre, après un geste contaminant.

Vous ferez ainsi barrière à la transmission.



Les repas

Les repas sont préparés par nos soins et adaptés à votre état de santé. Les menus proposés sont à votre disposition dans le service d'hospitalisation. Ils sont servis aux heures suivantes :

- **petit-déjeuner :**
entre 7 h et 8 h 00,
- **déjeuner :**
entre 12 h 00 et 13 h 00,
- **dîner :**
entre 19 h 00 et 20 h 00.

La diététicienne veille au bon équilibre des repas qui vous sont servis durant votre séjour. Vous pouvez la rencontrer lors de votre hospitalisation



si vous devez suivre un régime particulier ou pour la planification des repas. Un suivi peut vous être proposé dans le cadre

de consultations (conseils, explications de régimes spécifiques).

Tél. : 03 27 73 56 44



Le téléphone et la télévision

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'une ligne téléphonique dans votre chambre obtenir l'abonnement de votre téléviseur pour la durée de votre séjour.

Où et à qui s'adresser ?

L'hôtesse d'accueil est disponible pour vous ouvrir la ligne et vous expliquer la mise en service du téléphone et la télévision.

Certaines mutuelles prennent en charge les frais de location du téléviseur (redevance journalière) : n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mutuelle. Les tarifs sont disponibles aux points d'accueil.



Les accompagnants

Un proche peut être autorisé à passer la nuit auprès de vous si vous disposez d'une chambre particulière.

Les prestations d'accompagnant (nuit-repas) sont payées en supplément.

Les tickets repas sont à retirer à l'accueil.

La réservation des repas doit se faire auprès du service de soins avant :



- 10h, pour le déjeuner,
- 12h, pour le dîner,
- 14h, pour le petit-déjeuner du lendemain.

A l'issue de votre séjour, vous pouvez demander une facture qui reprend l'ensemble des frais d'accompagnant. Certaines mutuelles couvrent ces frais.

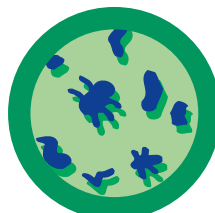
RÈGLES DE VIE À L'HÔPITAL

La vie à l'hôpital, comme toute vie en collectivité, ne peut s'envisager sans le respect de quelques règles qui visent à rendre le séjour de tous le plus agréable possible. En voici quelques unes que nous croyons utile de vous rappeler :

Le respect d'un hôpital sans tabac.



Le respect des règles d'hygiène
«Le lavage des mains prévient les infections à l'hôpital.»



Le respect du calme et du repos d'autrui.



Le respect de la propreté
«Les restes de boissons et de denrées alimentaires sont à déposer uniquement dans les sacs noirs».



Le respect des locaux et du matériel.



Le respect des consignes générales de sécurité affichées dans l'hôpital ou données par le personnel.



Le respect des appareils électroniques médicaux.



Le respect de la sécurité du patient
«Les germes contenus dans la terre et dans l'eau peuvent être dangereux pour nos malades. Ne pas apporter de plantes en pot et éviter les fleurs coupées».



En cas de non utilisation, veiller à ranger vos lunettes, prothèses dentaires ou prothèses auditives dans les étuis prévus à cet effet.



Nous vous conseillons de ne garder avec vous que les espèces et objets de valeur dont vous avez strictement besoin et de les déposer impérativement dans le coffre mis à disposition dans votre chambre.



Bien identifier pour bien soigner

Soyez acteur de votre santé
Tout au long de votre séjour, lors de chaque acte de soins, nous allons vous demander votre identité. Ne quittez pas votre bracelet, il est un gage de votre sécurité.

En cas de vol ou de perte, la responsabilité de la clinique ne peut être engagée que pour les biens qui lui ont été confiés.